

Comptes de campagne de Mohamed Macron : le parquet enterre réclamations et signalements !

écrit par Marcher sur des oeufs | 6 mars 2019



On ne se lassera pas de le dire, l'URSS renaît en Europe, par les bons soins de Macron.

Qui a dit que la justice, en France, était indépendante du pouvoir ?

Une honte.

Quand on pense à ce que subit Marine, à l'argent qui lui était dû qui a été bloqué... Il y a de quoi avoir des envies de révolution.

Comptes de campagne de Macron: le parquet néglige le signalement de la commission

<https://sptnkne.ws/kSvX>

06.03.2019

Le parquet de Paris, saisi sur la question des quatre donateurs de la campagne d'Emmanuel Macron ayant versé plus que le plafond autorisé par personne, n'a pas donné suite au

signalement de la Commission des comptes de campagne et du financement des partis politiques pas convaincue par leurs explications, selon le magazine Marianne.

Le parquet de Paris a fait la sourde oreille au signalement de la Commission des comptes de campagne et du financement des partis politiques

https://fr.sputniknews.com/tags/organization_Commission_nationale_des_comptes_de_campagne_et_du_financement_des_partis_politiques_CNCCFP/ sur quatre donateurs de la campagne d'Emmanuel Macron dont les versements ont dépassé le plafond autorisé, a annoncé l'hebdomadaire Marianne

<https://www.marianne.net/politique/comptes-de-campagne-d-emmanuel-macron-le-parquet-saisi-par-la-commission-ne-donne-pas>

«Si le parquet de Paris a bien été saisi d'un signalement de quatre donateurs de la campagne d'Emmanuel Macron ayant versé deux fois le plafond autorisé de 4.600€ par personne, il a considéré qu'il n'y avait pas matière à aller plus loin», a déclaré à Marianne son porte-parole. »

Le magazine avait annoncé fin février <https://www.marianne.net/politique/comptes-de-campagne-d-emmanuel-macron-quatre-donateurs-signales-au-fisc-et-la-justice> que la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) avait détecté quatre donateurs trop zélés de la campagne d'Emmanuel Macron qui n'avaient pas régularisé leur situation et qui avaient fait l'objet d'un signalement au fisc et à la justice.

L'identité de ces personnes demeure soumise au secret de la procédure. La seule chose que l'on sache, c'est que trois d'entre elles résident au Royaume-Uni et que le dernier habite à New-York, précise Marianne.

Si la commission a tenu à saisir la justice, le parquet a retenu l'«absence de mauvaise foi» des donateurs, conclut le média.